

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2005

Séance du 15 novembre 2005

CG 05/4^{ème}/IV-01

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION AGRICOLE

Le Fonds Départemental d'Intervention Agricole (F.D.I.A.) a pour objet d'accompagner l'évolution de l'économie agricole du Tarn-et-Garonne, sous toutes ces formes.

Les dossiers sont répartis entre 10 rubriques qui sont :

- ◆ Contrats de Pays : aides aux filières
- ◆ Contrats de Pays : micro-projets
- ◆ Soutien aux filières végétales
- ◆ Soutien aux filières animales
- ◆ Fonds de défense sanitaire
- ◆ Environnement
- ◆ Appui technique aux structures
- ◆ Manifestations exceptionnelles
- ◆ Promotion
- ◆ Divers

Pour 2005, nous avons reçu 87 dossiers correspondant aux objectifs et à l'esprit du F.D.I.A., pour un montant de subventions de 554 685 € 65 ont déjà été examinés dans le cadre d'une première tranche pour un montant de 446 277 € (*détail en Annexe*).

Les demandes concernant les manifestations exceptionnelles et la promotion restent globalement stables avec une trentaine d'opérations, dont notamment les concours régionaux de race (Prim'holstein, Blonde d'Aquitaine, Chevaux Lourds), la Fête des Fruits et des Légumes et notre participation au Salon de l'Agriculture en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

L'appui technique aux structures agricoles, le programme de défense sanitaire, le soutien aux filières végétales et animales (24 dossiers), se maintiennent eux aussi au niveau des années antérieures.

Par contre, on observe une progression sensible dans la rubrique environnement, liée au dépôt de 6 dossiers de mise aux normes environnementales de bâtiments d'élevage situés hors zone vulnérable, exclus des aides du P.M.P.O.A. (Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole) mais pouvant bénéficier d'une subvention des crédits européens et du Conseil Général (politique départementale mise en place lors du Budget Primitif 2004).

De même, on note une progression des demandes sur les dossiers déposés dans le cadre des contrats de pays qui représentent un montant de subvention de 168 352 €(contre 131 287 €en 2004).

Lors du Budget Primitif, nous avons voté une enveloppe de 535 000 €

Compte tenu du fait que nous avons toujours retenu le principe de pouvoir abonder l'enveloppe du F.D.I.A. en Décision Modificative, selon les besoins des contrats de pays et des politiques pluriannuelles mises en place au sein de ce fonds, je vous propose :

⇒ d'abonder notre enveloppe budgétaire de 20 000 €et de la porter ainsi à 555 000 €

⇒ de ratifier un crédit supplémentaire de 50 000 € (au titre des engagements 2005) à l'article **67 452**, sous-fonction **928** de l'exercice **2005**.

RECAPITULATIF

<i>Rubriques</i>	<i>Nombre dossiers</i>	<i>Montant demandes</i>	<i>Montant proposé</i>
I - CONTRATS DE PAYS : aides aux filières	8	116 257 €	109 775 €
II - CONTRATS DE PAYS : micro-projets	1	11 327 €	11 327 €
III - SOUTIEN AUX FILIERES : filière végétale	2	47 470 €	25 764 €
IV - SOUTIEN AUX FILIERES : filière animale	10	38 391 €	35 941 €
V - FONDS DE DEFENSE SANITAIRE	1	102 445 €	95 000 €
VI - ENVIRONNEMENT	6	36 807 €	28 627 €
VII - APPUI TECHNIQUE AUX STRUCTURES	5	43 441 €	43 441 €
VIII - MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES	24	102 405 €	73 227 €
IX - PROMOTION	6	23 254 €	22 065 €
X - DIVERS	2	1 110 €	1 110 €
TOTAL GENERAL.....	65	522 907 €	446 277 €

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} REUNION DE 2005

Séance du 15 novembre 2005

CG 05/4^{ème}/IV-01

**FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION
AGRICOLE**

—

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission agriculture, aménagement rural et environnement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Décide d'abonder l'enveloppe budgétaire de 20 000 € et de la porter ainsi à 555 000 €
- Ratifie un crédit de paiement supplémentaire de 50 000 € (au titre des engagements 2005) à l'article 67 452, sous-fonction 928 de l'exercice 2005.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,